



Succession, frère réticent.

Par **FLEURISTE**, le **10/03/2022** à **12:57**

Bonjour,

Ma maman est décédée il ya 2 mois et mon papa, il y a 5 ans. Nous sommes 4 enfants majeurs. Mon frère ne s'est pas présenté au rdv du notaire choisi par les 3 enfants, notaire qui est le meme notaire que celui de papa. Il fait silence absolu, ne parle qu'a son notaire. Ce frère seul à les clefs de la maison de mes parents.

Comment faire ? le notaire choisi ne peut pas s'entretenir avec nous puisqu'il ya 1 frère absent. Quelle solution nous reste-t'il ?

En vous remerciant.

Par **amajuris**, le **10/03/2022** à **13:42**

bonjour,

vous devez mettre en demeure votre frère de se manifester.

il existe la procédure de sommation prévue par le code civil par les articles 771 et s.

voir ces articles:

[articles 768 et s. du code civil](#)

salutations

Par **Visiteur**, le **10/03/2022** à **21:10**

Bonjour

Votre notaire est-il entré en contact avec son confrère ?

Par **FLEURISTE**, le **11/03/2022** à **10:03**

bonjour

oui le notaire est entré en contact avec son confrère

salutations